



## **REGLEMENT DU CHALLENGE « ESPOIR RING DE L'ABB »**

**Art.1 Le challenge est mis en compétition chaque année à l'occasion du concours Ring dénommé CHALLENGE DES BERGERS FRANÇAIS ET BOUVIERS DES FLANDRES Il ne concerne que les chiens de race Berger de Brie.**

**Art.2 Il est attribué au chien ayant obtenu le meilleur pointage en échelon 1,2,ou 3. Il faut obligatoirement avoir obtenu un excellent dans ces échelons. Le challenge sera remis à l'échelon le plus élevé à condition d'avoir le pointage qualificatif EXC dans le cas contraire il reviendra à l'échelon inférieur . En cas d'égalité sur le même échelon le challenge sera attribué au chien ayant obtenu le meilleur pointage au mordant .**

**Art.3 Le challenge sera remis en jeu chaque année.**

**Art4. Le présent challenge est mis en compétition pour la première fois les 13 et 14 février 2010.**

**Art.5 Le challenge est jugé par un jury présidé par un juge qualifié reconnu par la Société Centrale Canine pour juger la discipline ring.**

**Art.6 Le propriétaire du chien ayant réalisé le meilleur pointage emportera le trophée dont il aura la garde et dont il sera pécuniairement responsable. Il devra le remettre aux organisateurs dans un délai minimum de quinze jours avant le concours de l'année suivante.**

**Art.7 S'il arrivait que pour quelque motif que ce soit, le Challenge ne puisse se disputer, ou être attribué, il serait remis en dépôt au Président de la Commission d'Utilisation du club du Berger de Brie, à charge pour lui d'exécuter le présent règlement.**

**Art. 8 Un exemplaire du présent règlement est remis au propriétaire du chien lauréat qui s'engage à respecter les clauses**